



Règlement Trail de la Rosière MAJ le 28/11/2024

1. Organisation

L'association Trail la Rosière

Contact : traildelarosiere@gmail.com

Kévin : 06 40 98 97 45

2. Epreuves : Le 13 Juillet 2025

- **La Rosière 40km, 3000m D+**
Départ prévu à 7h de la Place des Eucherts
- **La Rosière 22km, 1500m D+**
Départ prévu à 8h30 de la Place des Eucherts
- **La Rosière 15km, 800m D+**
Départ prévu à 10h de la Place des Eucherts
- **Les Ros'Games**
Parcours ludique pour les enfants
Départ prévu à 15h de la Place des Eucherts

Attention : les horaires des départs peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques. S'il devait y avoir un changement, vous seriez prévenus par e-mail ou Facebook *Trail de la Rosière*. Restez connectés.

3. Catégories autorisées sur les courses

La Rosière 40km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs

La Rosière 22km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs

La Rosière 15km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors

Les Ros'Games : ouverts entre 5 et 13 ans

Les Catégories d'âge pour le classement 2025

(valable jusqu'au 31 août 2025, ces catégories changeront le 1^{er} septembre 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
Espoirs	ES	2003 à 2005
Juniors	JU	2006 et 2007

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

Les coureurs seront classés selon les catégories FFA précédentes. Les podiums de chaque catégorie seront récompensés et pourront récupérer leur lot à la patinoire. En revanche, seuls les podiums scratch seront photographiés sur la place des Eucherts.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur le parcours.

4. Tarifs, inscriptions et options

a) Tarifs

Course	Tarif jusqu'au 31 décembre	Tarif jusqu'au 30 juin	Tarif jusqu'au 10 juillet
La Rosière 40 km	45€	49€	54€
La Rosière 22 km	28€	32€	37€
La Rosière 15 km	23€	27€	32€

Le tarif d'inscription comprend :

- La course et l'encadrement
- Le repas d'après course
- Un cadeau à l'effigie du trail

b) Inscriptions

→ Par internet sur le site <http://www.traildelarosiere.com>

Attention, le nombre de participants est limité à 800 coureurs cumulés sur les trois courses 40, 22 et 15km. Cependant, l'organisation se réserve le droit de stopper les inscriptions avant ce quota.

c) Options pour les accompagnants :

- Repas à 15€ sur réservation lors de l'inscription ou du retrait des dossards ou directement sur place le dimanche dans la limite des places disponibles.

5. Licence, certificat médical ou attestation PPS obligatoire

- Pour les non-licenciés : **attestation PPS** à obtenir sur ce site : <https://pps.athle.fr/>.
- Pour les licenciés FFA : **licence**

→ Les copies des licences ou attestations PPS sont à déposer sur l'espace d'inscription en ligne. Elles seront conservées par l'organisation pendant 1 an.

6. Matériel obligatoire

a) Pour tous

Un système de fixation du dossard (les épingles ne sont pas fournies). Des porte-dossards seront en vente à la boutique du trail.

b) Pour le 15km

Seul un gobelet est nécessaire pour vous hydrater sur les ravitaillements. Des gobelets seront en vente à la boutique.

c) Pour les 22 et 40km

- Une réserve en eau (1l minimum)
- Un gobelet 0,15cl. Des gobelets seront en vente à la boutique.
- Réserve alimentaire
- Veste avec capuche supportant le mauvais temps à sa taille
- Sifflet (souvent intégré dans les sacs de trail)
- Sac à dos ou porte-bidons
- Couverture de survie de taille minimum 1,4m x 1,8m (en vente à la boutique du trail)
- Téléphone portable chargé, allumé, qui fonctionne sur le réseau français, avec numéro de secours enregistré **06 40 98 97 45**
- Les bâtons sont autorisés.

En cas d'orage, le pack matériel supplémentaire peut être activé : surpantalon de pluie, t-shirt manches longues, lampe frontale.

Des vérifications des sacs seront effectuées par les organisateurs (au départ, sur la course et à l'arrivée). Le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

7. Consignes en cas d'orage et adaptations aux aléas météo

- Etre réceptif aux consignes des bénévoles
- S'éloigner des points hauts ou points d'eau (100m)
- Ne pas garder ses bâtons et les poser loin de soi (30m)
- S'asseoir, genoux pliés et pieds serrés, bras autour des genoux, tête posée sur les genoux, sur son sac à dos, ou sur n'importe quel isolant (un rocher par exemple)

- sans que les pieds ne touchent le sol
- Si vous êtes en groupe, laissez de la distance entre chacun.

Nous sommes confiants quant à votre sécurité mais ces consignes sont toujours bonnes à connaître ! 😊

En cas de très mauvaises conditions météorologiques ou de parties enneigées trop dangereuses, les organisateurs se réservent le droit de modifier une partie ou la totalité du parcours pour des raisons évidentes de sécurité. Et ce, même une fois que la course est partie. De même, l'organisation peut décider de stopper la course à tout moment pour la sécurité des coureurs et des bénévoles.

Les lieux de départ et d'arrivée resteront toutefois inchangés.

Les horaires de départ peuvent être modifiés.

En cas de parcours de repli, le kilométrage et le dénivelé des parcours seront respectés sur les parcours La Rosière 22 et 15 km. Les parcours de repli du 40km dépendent des conditions de température mais les caractéristiques se rapprocheront au mieux de 40km, 3000m D+.

8. Remise des dossards

La remise des dossards sera effectuée la veille de la course à partir de 17h30 ou le matin du départ à partir de 6h et jusqu'à 30 minutes avant le départ de votre course à **la Patinoire des Eucherts**.

9. Rétractation

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée à l'organisation au moins 48h avant la course. Celle-ci devra présenter un certificat médical, une attestation PPS ou une licence pour participer. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en informer l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement **lisible tout au long de la course et porté devant**. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

10. Barrières horaires, contrôles et abandons

Des barrières horaires sont mises en place et seront rappelées aux coureurs le jour de la course. Celles-ci peuvent être modifiées en fonction de la météo.

Par défaut :

- **La Rosière 40km, 3000mD+**
 - Au Col du Retour, KM12 à l'intersection avec le parcours du 22km (+3h)
 - Au Mayen KM29 (+7h15)
 - Au Lac du Retour KM33 (+9h15)
 - Au Châtelard KM40 en cas d'orages (+10h45)

Les coureurs hors délai au Col du Retour KM12 pourront basculer sur le parcours de 22km après l'accord des signaleurs à la barrière horaire au KM12 (+3h). Les coureurs garderont leur dossard mais seront considérés comme abandons et ne seront donc pas classés.

- **La Rosière 22km, 1500m D+**
 - A Planpigeux KM10 (+ 2h15)

Les coureurs hors délai seront considérés comme abandons.

Dans tous les cas, tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, la puce de chronométrage sera remise au responsable du poste. Il regagnera l'arrivée par ses propres moyens sous son entière responsabilité. Si cela est possible, le coureur pourra sinon attendre un contrôleur pour regagner avec lui l'arrivée. Une équipe de serre-files fermera les parcours.

En cas de non-passage à un point de contrôle ou de non-respect du règlement, le coureur sera disqualifié.

11. Ravitaillements solides et liquides

Composition des ravitaillements distribués par nos bénévoles : bananes, oranges, crackers, pains d'épices, abricots secs, fruits secs, fromage, eaux plate et gazeuse, coca...

- **La Rosière 40km, 3000mD+**

Fort : KM6

Refuge du Ruitor : KM18

Le Mayen : KM29

Lac Du Retour : KM33

Le Châtelard : KM40

- **La Rosière 22km, 1500m D+**

Fort : KM6

Lac du Retour : KM12

Le Châtelard : KM19

- **La Rosière 15km, 800m D+**

Fort : KM6

Puitetrui KM10

12. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet, entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Le coureur est conscient qu'il traverse une zone protégée dans le Vallon des Moulins et la forêt domaniale de La Roche. Il réduira au minimum son impact sur l'environnement : il veillera à ne pas quitter le sentier et ne pas laisser de déchets.

13. Mise hors-course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Absence partielle ou totale du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition de plus de 10 minutes
- Non pointage aux postes de contrôle
- Pollution et dégradation des sites traversés (sortie de sentier, jet de détritus)
- Dépassement du temps maximum autorisé aux postes de contrôle s'ils ne peuvent basculer sur un autre parcours

14. Postes de Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés régulièrement sur la course. Ces postes seront en liaison radio avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Un poste de secours est présent à l'arrivée.

Les coureurs sont tenus de porter assistance à toute personne en difficulté.

15. Assurance responsabilité civile

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère,...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident. Une assurance individuelle est proposée aux coureurs lors de l'inscription sur internet, jusqu'à la veille de la course via notre partenaire Passeport Montagne.

16. Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires. Le coureur s'engage à vérifier le règlement la veille de la course pour prendre connaissance des changements.

17. Droit à l'image et à l'anonymat

Les coureurs, par leur participation, autorisent la presse, le comité d'organisation et leurs partenaires à exploiter sur tous supports, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivant :

www.traildelarosiere.com, www.larosiere.net.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

18. Connaissance et acceptation du règlement

En faisant acte d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter.

19. Annulation de la course par l'organisateur

En cas d'annulation de la course pour force majeure (intempéries, vigilance orange météo, interdiction préfectorale), le coureur aura le choix de reporter son dossard sur 2026 ou de se faire rembourser dans un délai de 1 mois avec une retenue de 50% par dossard.